

Feuillet à destination de l'Assistante Sociale du Conseil Départemental

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre de la demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui vous est adressée, je vous informe que l'utilisateur a la possibilité de faire appel à Click&Care, 1^{er} réseau national de professionnels soignants et médico-sociaux, pour recruter en emploi direct son intervenant.

Vous avez la possibilité de comparer précisément sur le site www.calculapa.fr le reste à charge du bénéficiaire en fonction :

- De son taux de participation,
- Des devis des structures d'aide à domicile reçus,
- Des modes d'intermédiation courants : prestataire, mandataire et emploi direct à travers la plateforme de recrutement nationale Click&Care.

Fondé par une équipe médicale, Click&Care accompagne la maîtrise des dépenses pour les payeurs en réduisant les dépenses des Collectivités et le reste à charge des Familles, tout en rémunérant davantage les auxiliaires de vie au bénéfice d'une meilleure prise en charge.

Click&Care est une filiale de la Caisse des Dépôts et des Consignations et de la MAIF.

Le plan d'aide se calcule sur le mode gré à gré dit emploi direct.

Je suis à votre entière disposition pour toute question que vous pourriez avoir.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Docteur Lina Bougrini
Fondatrice de Click&Care



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS HUMAINES

NOM :

Prénom :

Commune :

N° DOSSIER
Service

A remplir par l'administration du Département

Le demandeur a sollicité, a bénéficié ou bénéficie d'une aide d'action sociale de la Carsat ou d'une autre caisse

Non Oui, si oui depuis le

Référent CLIC, MAIA, MSA, ou autre service social ou médico-social pour le suivi du dossier

Organisme : Souhaite être informé de la visite APA : oui non

Nom du référent : Qualité du référent :

N° de tél. : Messagerie :

Demande d'aide d'une personne de 60 ans ou plus auprès du Conseil départemental au titre des prestations légales d'aide sociale

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

IMPRIMÉS DEVANT ÊTRE COMPLÉTÉS

- A. Imprimé de demande d'aide (à compléter intégralement, dater et signer)
- B. Certificat médical rempli par le médecin traitant

PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LE DEMANDEUR ET SON CONJOINT

- Photocopie d'un justificatif d'état civil (livret de famille, carte d'identité, passeport, extrait d'acte de naissance)
- Ressortissants hors Union Européenne : photocopie recto-verso du titre de séjour en cours de validité
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale
- Photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition/non-imposition du demandeur, son conjoint ou partenaire
- Salaires, pensions : justificatifs des salaires, attestation de pension y compris provenant de l'étranger en cas de veuvage survenu dans les deux ans, notification des pensions de reversion et de vos droits propres
- Rentes viagères : attestations de la banque/compagnie d'assurance ou copie de l'acte notarié
- Assurance vie : relevé annuel
- Mesure de protection : copie de la décision de justice

Propriétaire ou usufruitier :

- Photocopie recto-verso du dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ou à défaut relevé de la matrice cadastrale
- Justificatifs des revenus des biens immobiliers (revenus fonciers, locatifs...) y compris provenant de l'étranger

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aide à domicile | <input type="checkbox"/> 1^{ère} demande | <input type="checkbox"/> Nouvelle demande | <input type="checkbox"/> Aggravation |
| <input type="checkbox"/> Aide en établissement | (Cocher la case correspondante) | | |

IMPRIMÉ



RESSOURCES ANNUELLES

Prendre en compte les ressources de l'année civile précédant la date de demande.

Par exemple : pour une demande du 20 septembre 2018, déclarer les ressources de l'année civile 2017.

AVANTAGES PRINCIPAUX	NOM ORGANISME	MONTANTS PERÇUS	
		PAR LE DEMANDEUR	PAR LE CONJOINT OU CONCUBIN
Régime général (CARSAT)			
Mutualité Sociale Agricole			
Autres régimes			
Salaires ou bénéfices déclarés			
Revenus perçus de l'étranger (fournir les justificatifs)			
Montant des ressources soumises à prélèvement libératoire			
Rentes viagères constituées à titre onéreux (montant total de la rente)			
Valeur du/des contrats d'assurance vie		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Montant :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Montant :

Pension alimentaire versée par les enfants
Autre pension alimentaire

ALLOCATIONS ET AIDES : Percevez-vous :		
- la majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTP) ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
- la prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP) ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
- la prestation de compensation du handicap (PCH) ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
- l'aide ménagère versée par les Caisses de retraite ?		
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Organisme :	Nombre d'heures :	
- l'aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale ?		
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Organisme :	Nombre d'heures :	

Le demandeur ou son conjoint, concubin, partenaire pacs, est-il ?

- Locataire ?** oui non
- Usufruitier ?*** oui non
- Propriétaire de biens immobiliers ?*** oui non

*Si oui : joindre les justificatifs : taxe foncière, déclaration de revenus fonciers

PATRIMOINE DU FOYER		
NATURE DES BIENS/ADRESSE <small>Exemple : Maison, appartement, terres agricoles, bâtiments de fermes, etc...</small>	USAGE ACTUEL DU (OU DES BIENS) <small>Précisez pour chaque bien s'il est occupé par le demandeur ou un tiers (lien de parenté) à titre gratuit, à titre locatif, en fermage, en usufruit, non exploité</small>	MONTANT ANNUEL NET DES REVENUS <small>Fonciers procurés par les biens</small>

CARTE MOBILITE INCLUSION

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de la carte mobilité inclusion, selon le cas, elle portera la mention « priorité », « stationnement pour personnes handicapées », « invalidité » ou plusieurs de ces mentions cumulées.

Souhaitez-vous bénéficier de la carte mobilité inclusion ? Non Oui

J'autorise le Département à transmettre mon dossier :

- En cas d'ouverture de droit à l'APA aux institutions et organismes partenaires du Département susceptibles de me proposer des actions de prévention ainsi que des actions d'accompagnement en faveur de mes proches aidants :
 J'autorise la transmission de mon dossier Je n'autorise pas la transmission de mon dossier
- En cas de rejet de demande d'APA, à l'organisme compétent en vue d'une prise en charge des services ménagers :
 J'autorise la transmission de mon dossier Je n'autorise pas la transmission de mon dossier

Fait à, le

Signature,

CONSÉQUENCES DE L'ADMISSION

Les personnes sollicitant le bénéfice de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sont informées que :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie n'est cumulable, ni avec la prestation spécifique dépendance, ni avec l'allocation compensatrice pour tierce personne, ni avec la majoration pour aide constante d'une tierce personne, ni avec la prestation de compensation du handicap, ni avec la prestation légale d'aide ménagère.**
- L'APA n'est pas récupérable sur succession ou donation (article L 232-19 du code de l'Action Sociale et des Familles).**
Toutefois les indûs constatés au jour du décès peuvent donner lieu à recouvrement.
- Le fait de percevoir ou tenter de percevoir frauduleusement des prestations d'aide sociale est puni des peines prévues aux articles 313-1, 313-7 et 313-8 du code Pénal (Article 135-1 du code de l'Action Sociale et des Familles).**
- Les services du Département sont autorisés à solliciter les administrations publiques compétentes afin de vérifier les déclarations des demandeurs et de s'assurer de l'effectivité de l'aide qu'ils reçoivent (article L 232-16 du code de l'Action Sociale et des Familles).**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées et confirme avoir déclaré la totalité de mes revenus, y compris les assurances vie (ainsi que celles de mon conjoint, concubin, partenaire de PACS)

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus.

A, le

Signature,

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.
- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité, à l'adresse ci-dessous :

Dossier à adresser à :

Direction générale adjointe des Solidarités Humaines

